

# Les désherbants chimiques sont interdits sur l'espace public. C'est une bonne nouvelle pour la santé de tous

Toulouse Métropole, comme toutes les collectivités, ne pourra plus utiliser de produits chimiques phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des lieux accessibles au public (trottoirs, allées, ronds-points).



La loi sur la transition énergétique et la croissance verte (août 2015) entre ainsi en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle s'appliquera aux particuliers pour leurs jardins dès 2019.

## Un objectif de santé publique

En se passant de traitements chimiques sur les espaces verts, l'objectif est de protéger la santé des riverains, des agents, mais aussi de préserver l'environnement, les nappes phréatiques et leurs écosystèmes.

Présents dans les aliments, l'eau et l'air que nous respirons, les résidus de pesticides peuvent avoir en effet à plus ou moins long terme des conséquences néfastes pour la santé (étude 2013 de l'Institut National de Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)).

## Qu'est-ce que cette interdiction va changer ?



C'est donc la fin des produits chimiques. Toulouse Métropole procédera à un désherbage en utilisant des techniques alternatives : balayeuse avec des brosses plus dures, outils de coupe ou encore prévention de la pousse et choix d'espèces végétales adaptées demandant peu de traitement.

## Quel impact visuel sur mon quotidien ?



Cet abandon des produits phytosanitaires nécessite une surveillance accrue de l'état de la voirie et des interventions plus fréquentes des équipes techniques pour maîtriser la flore.

Le verdissement des espaces publics ne signifie pas manquement dans l'entretien de la voie publique, mais une nouvelle façon de penser les espaces, plus verts, avec une nature mieux maîtrisée et un plus grand respect de la biodiversité.

## Un effort déjà engagé

Toulouse Métropole, à travers ses pôles territoriaux chargés de la propreté, a déjà mis en place un plan qui comprend la réduction de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires depuis 2009, la formation d'agents pour une application sécurisée des produits, l'achat et l'équipement de matériels spécifiques pour limiter l'utilisation de produits chimiques.

